

MEILLEURES PRATIQUES DE TRANSFÉRABILITÉ DE LA FORMATION PRÉALABLE PRIDE ET DE L'ÉTUDE DU MILIEU FAMILIAL SAFE



Un guide à l'intention des professionnels
de l'adoption publique,
privée et internationale de l'Ontario

Remerciements

Le contenu du présent guide a été élaboré par le Groupe de travail sur la transférabilité de SAFE/PRIDE (SAFE/PRIDE Portability Workgroup). Les membres du groupe ont recueilli des commentaires de leurs collègues respectifs et ont examiné les résultats du sondage des SAE sur la transférabilité. Le groupe de travail relevait du *Caring for Children and Youth Council*, qui supervise le Modèle de pratique de l'Ontario, SAFE, PRIDE et SOCENOn.

Membres du groupe de travail sur la transférabilité de SAFE/PRIDE

Michael Blugerman – Intervenante en adoption privée

Oliver Chin-See – Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

Susan Clowes-Chisholm – Hamilton Catholic Children's Aid Society

Pat Convery – Conseil d'adoption de l'Ontario

Morag Demers – Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance

Sharon Evans – Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance

Andrée Guillemette – La Société d'aide à l'enfance d'Ottawa

Mary Ann Kennedy – Intervenante en adoption privée

Carolyn Mcleod – Adopt4life

Heather Owens – Highland Shores CAS

Sofie Stergjanis – Intervenante en adoption privée

Betty Ann Streeter – Intervenante en adoption privée

Jennifer Whittaker – Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

AOSAE : MEILLEURES PRATIQUES EN MATIÈRE DE TRANSFÉRABILITÉ DE LA FORMATION PRÉALABLE PRIDE ET D'UNE ÉTUDE DU MILIEU FAMILIAL SAFE

1. Objet

En 2006, on a établi l'utilisation obligatoire de la formation préalable PRIDE et de l'étude du milieu familial SAFE en Ontario, en visant qu'elles soient transférables dans tous les systèmes de placement publics et privés.

Le présent guide vise à décrire les meilleures pratiques entourant la transférabilité. Le placement efficace d'enfants est le mieux réalisé lorsqu'on fait preuve de transparence et de clarté envers les personnes ressources candidates, ainsi qu'en ayant une collaboration entre les systèmes public et privé. La transférabilité est essentielle à ce processus.

Ce guide définit le concept de transférabilité, décrit les attentes appropriées relatives à la transférabilité et traite de l'information sur la transférabilité à l'intention de candidats potentiels des options d'adoption, de placement d'accueil et de placement chez un proche en Ontario.

2. Définitions

Parent ressource candidat : terme utilisé par souci d'inclusivité lorsqu'on se reporte à des candidats à l'adoption, au placement d'accueil ou au placement chez un proche.

SAFE : acronyme signifiant « Structured Analysis Family Evaluation ». Il s'agit d'une méthode normalisée d'évaluation des parents ressources candidats en Ontario. L'utilisation de SAFE est obligatoire pour tous les parents ressources candidats de l'Ontario souhaitant adopter, agir comme parents d'accueil ou offrir du placement chez un proche ou du placement selon les soins conformes aux traditions pour une agence du bien-être de l'enfance. L'utilisation de SAFE est aussi obligatoire pour tous les candidats à l'adoption de l'Ontario souhaitant faire affaire avec un titulaire de permis d'adoption ou une agence d'adoption privés.

PRIDE : acronyme signifiant « Parent Resources for Information, Development, and Education ». Il s'agit d'un programme de formation préalable obligatoire visant à préparer tous les parents ressources candidats de l'Ontario.

Transférabilité : se rapporte à l'acceptation de l'étude du milieu familial SAFE et du programme de formation préalable PRIDE dans tous les systèmes de l'Ontario.

Étude du milieu familial pour enfants en particulier : évaluation des candidats relativement à un enfant ou un groupe de frères et sœurs en particulier, choisis par les candidats dès le début; elle inclut de l'information particulière sur l'enfant ou le groupe de frères et sœurs, ainsi que sur la capacité des candidats de répondre aux besoins de cet enfant ou de ce groupe de frères et sœurs.

Prêt au placement : situation où le candidat a terminé l'étude du milieu familial SAFE et la formation préalable PRIDE, et où toutes les mises à jour requises ont été faites par l'agence de destination.

3. Transférabilité

Les études du milieu familial SAFE et la formation préalable PRIDE ont lieu une seule fois et sont transférables.

Une exception est la situation où le statut de personne seule d'un candidat ou d'un fournisseur de placement d'accueil ou de placement chez un proche se transforme en statut de couple candidat ou couple fournissant un placement d'accueil ou un placement chez un proche. Les nouveaux partenaires doivent suivre la formation préalable PRIDE et se soumettre à l'étude du milieu familial SAFE ensemble; l'accent sera alors mis sur leur relation en tant que couple et sur leur capacité de s'occuper d'enfants placés à leur domicile. Si à l'inverse, un couple candidat ou fournisseur de placement d'accueil ou de placement chez un proche se sépare, et que le statut de couple se transforme en statut de personne seule, une mise à jour de SAFE est requise. La mise à jour de SAFE mettra l'accent sur la façon dont la personne seule gère son changement de statut, sur le réseau de soutien et sur le rôle parental en tant que personne seule.

Cependant, dans l'une ou l'autre des circonstances suivantes, des mises à jour et de la formation additionnelle pourraient être requises :

- Changement de système : Le candidat souhaite passer à un autre système d'adoption – public, privé ou international.
 - o p. ex., une personne ayant originellement fait une demande d'adoption par l'entremise d'une SAE souhaite maintenant explorer l'adoption privée, ou vice-versa.
- Changement de statut de ressource : Le candidat souhaite obtenir un changement de statut de ressource.
 - o p. ex., passer de fournisseur de placement d'accueil ou de fournisseur de placement chez un proche à parent adoptif.
- Nouvelle demande : Le candidat souhaite adopter de nouveau par l'entremise du système public, privé ou international.
- Déménagement : Le candidat déménage à un autre lieu dans la province.
- Constellation familiale ou domiciliaire : Intégration d'un nouvel adulte ou enfant au domicile.
 - o p. ex., un chambreur ou un enfant du conjoint
- Étude du milieu familial pour enfants en particulier : L'étude du milieu familial SAFE porte sur un enfant particulier, mais le candidat soumet maintenant une demande pour un enfant différent, ou souhaite maintenant devenir un parent ressource sans préciser d'enfant particulier.
- Changement de recommandation : Le candidat souhaite qu'un changement soit apporté à la recommandation de profil d'enfant établie par l'étude du milieu familial SAFE.

Les mises à jour peuvent inclure, entre autres, des entrevues, des visites au domicile, des vérifications d'antécédents en matière de bien-être de l'enfance, de la formation ou des questionnaires SAFE additionnels.

Les mises à jour nécessaires seront déterminées par le *SAFE Update Guide* qu'on trouve à www.safehomestudy.org; elles pourraient être nécessaires en fonction des besoins du demandeur ou de ceux du système de destination. Cependant, les mises à jour incluent normalement ce qui est décrit dans le Tableau de transférabilité.

4. Information à l'intention des candidats

Les candidats potentiels doivent recevoir de l'information claire et impartiale concernant les diverses options de placement – adoption, placement d'accueil et placement chez un proche – ainsi que les divers systèmes d'adoption – public, privé et international.

On doit les diriger vers les pages Web pertinentes (p. ex., la page Web du MSEJ sur les trois types d'adoption en Ontario : <http://www.children.gov.on.ca/htdocs/French/topics/adoption/thinking-of-adopting/chart.aspx>); on doit aussi leur fournir le dépliant « Adoption en Ontario : privée, publique et internationale », ou leur indiquer comment ils peuvent se le procurer.

On doit indiquer clairement aux candidats que leur étude du milieu familial SAFE est transférable dans tous les systèmes, mais qu'en raison des politiques de divulgation d'une troisième partie, les documents connexes ne sont pas tous transférables. Les praticiens doivent informer les candidats que de faire des copies des documents rassemblés dans le cadre de l'étude du milieu familial SAFE (p. ex., dossiers médicaux, certificats de police) facilitera la transférabilité de celle-ci entre les systèmes.

Les candidats doivent être informés que, bien que leur étude du milieu familial SAFE et leur formation préalable PRIDE soient transférables, ils devront probablement se soumettre à une mise à jour de SAFE pour répondre aux exigences du nouveau système. On doit leur indiquer les raisons qui justifient ces mises à jour, ainsi que le temps d'attente pour être prêts au placement dans le nouveau système.

TABLEAU DE TRANSFÉRABILITÉ

POUR LES FAMILLES RESSOURCES AYANT PARTICIPÉ À LA FORMATION PRÉALABLE PRIDE ET À L'ÉTUDE DU MILIEU FAMILIAL SAFE

	Formation préalable PRIDE	Nouvelle étude du milieu familial SAFE	Mise à jour de l'étude du milieu familial SAFE	Mise à jour de l'étude du milieu familial SAFE	Questionnaire SAFE 1	Questionnaire SAFE 2	Mise à jour du Questionnaire SAFE 2	Certificat de police - secteur vulnérable	Certificat de police étrangère	Vérification de sécurité	Rapport médical	Recommandations	Vérification d'antécédents du bien-être de l'enfant	Entrevue(s)	Exigences additionnelles
Changement de système 1	N	N	O	O	N	O	O	O	N : si n'a pas vécu à l'extérieur du Canada depuis l'étude du milieu familial SAFE initiale. O : s'il a vécu à l'extérieur du pays.	N : si au même domicile depuis l'étude du milieu familial SAFE initiale. O : si domicile différent.	N : < 2 ans O : > 2 ans	N : < 2 ans seulement O : > 2 ans 3 nouvelles recommandations	O	O	Changement de : • API à AP : l'IE de destination a une conversation téléphonique avec l'IE/ agence ayant recommandé la famille pour le placement. • AP à API : comme ci-dessus
Changement de statut de ressource	N	N	O	O	N	O	O	O	Comme ci-dessus	Comme ci-dessus	Comme ci-dessus	Comme ci-dessus	O	O	Changement de : • PA/PP à AP : l'intervenant de la ressource rencontre l'intervenant en adoption. • PP à PA, ou PA à PP : les intervenants de l'agence examinent la demande.
Nouvelle demande	N	N	O	O	N	O	O	O	Comme ci-dessus	Comme ci-dessus	Comme ci-dessus	Comme ci-dessus	O	O	L'intervenant examine l'étude SAFE initiale et le dossier de placement à l'essai en vue d'une adoption.
Déménagement	N	N	O	O	N	O	O	O	Comme ci-dessus	Comme ci-dessus	O	O : 5 pour nouveau couple 3 pour personne seule	O	O	Une nouvelle vérification de la sécurité du domicile ferait partie de la mise à jour de SAFE.
Constellation familiale ou domiciliaire	O	O	O	O	O	O	O	O	Comme ci-dessus	Comme ci-dessus	Comme ci-dessus	Comme ci-dessus	O	O	L'intervenant examine le changement de la constellation familiale et son impact probable sur la famille, ainsi que sur le placement futur d'un ou de plus d'un enfant. Demandra-t-on à la nouvelle personne d'agir en tant que personne responsable?
Nouvel enfant - étude du milieu familial pour enfants en particulier	N	N	O	O	N	O	O	O	Comme ci-dessus	Comme ci-dessus	Comme ci-dessus	Comme ci-dessus	O	O	
Changement de recommandation	N	N	O	O	N	O	O	O	Comme ci-dessus	Comme ci-dessus	Comme ci-dessus	Comme ci-dessus	O	O	

AP: Adoption publique (c.-à-d. SAE) PP: Placement chez un proche API: Adoption privée ou internationale

PA: Placement d'accueil IE: Intervenant ayant effectué l'étude du milieu familial SAFE

1. Pour obtenir des explications sur les termes utilisés dans cette colonne, reportez-vous au guide de l'AOSAE sur les meilleures pratiques en matière de transférabilité.

